



BUDGET PRIMITIF 2022

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

Le budget primitif 2022 a été bâti sur les principes :

- De maintenir la qualité des services rendus aux administrés.
- De ne pas augmenter les taux des taxes locales.
- D'optimiser les dépenses de fonctionnement budgétisées afin de conserver une marge de manœuvre en matière d'autofinancement des dépenses d'investissement.
- De continuer la rénovation et la réhabilitation des bâtiments communaux (principalement salle Équinoxe, la tour, la crèche, le stade, un nouveau bâtiment de stockage pour les services techniques, un nouveau centre de loisirs)
- De continuer les aménagements de voirie et réseaux en privilégiant les déplacements doux.
- D'apporter une attention particulière à la sécurité et au développement durable (mise en place de radars pédagogiques, plantations).
- De soutenir
- De continuer la production de logements locatifs sociaux conformément aux exigences de la loi SRU en partenariat avec l'État et les bailleurs sociaux (studios pour jeunes actifs).

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 12 532 407,83 € avec les reports.

Il se décompose comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	6 834 426,00 €	6 834 426,00 €
INVESTISSEMENT	7 670 515,19 €	7 670 515,19 €
TOTAL	14 504 941,19 €	14 504 941,19 €

dont : 508 629,00 € de reports 2021 de recettes d'investissement et
1 717 139,86 € de reports 2021 de dépenses d'investissement.

La fiscalité :

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la ville sont composées de la taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale et départementale, de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour la 3^{ème} année consécutive, le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires est gelé à son niveau de 2019, soit 8,90 %. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux en 2023.

	TAUX 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,05%
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	8,90%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes :

Elles correspondent notamment aux sommes qui seront encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, crèche, garderies...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et aux loyers.

Chapitres	Désignation	BP 2022
013	Atténuations de charges	124 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	536 908,00
73	Impôts et taxes	5 126 430,00
74	Dotations, subventions et participations	726 023,00
75	Autres produits de gestion courante	273 010,00
76	Produits financiers	20,00
77	Produits exceptionnels	43 274,00
78	Reprises sur provisions	878,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 883,00
	Total Général	6 834 426,00

Les dépenses :

Elles sont constituées notamment par des prévisions de salaires du personnel municipal, des achats de matières premières et fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et des véhicules, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitres	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 880 649,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 854 564,00
65	Autres charges de gestion courante	346 314,00
014	Atténuations de produits	294 459,00
66	Charges financières	41 150,00
67	Charges exceptionnelles	2 800,00
022	Dépenses imprévues	60 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 006 710,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	347 280,00
	Total Général	6 834 426,00

Les recettes :

Deux grands types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les ventes de biens communaux et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

Opérations	Désignation	BP 2022
216	MAIRIE / ÉQUINOXE	411 511,50
218	VOIRIE	4 000,00
221	TERRAINS	230 000,00
224	ESPACES VERTS	25 000,00
225	ÉCOLE PRIMAIRE	1 306 842,00
226	ÉCOLE MATERNELLE	8 092,00
227	STADE	60 000,00
233	ATELIERS MUNICIPAUX	60 000,00
234	ÉGLISE	19 355,50
*NI	Non individualisé	103 000,00
*OF	Op. financière	5 442 714,19
	Total Général	7 670 515,19

Les dépenses :

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment les acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, les travaux de voirie et la création de nouvelles structures ou leur réparation. On y trouve également l'amortissement annuel du capital des emprunts en cours.

Opérations	Désignation	BP 2022
216	MAIRIE/ÉQUINOXE	688 192,18
218	VOIRIE	1 512 866,77
220	RÉSEAUX-EAUX-ÉLECTRICITÉ-	610 043,06
221	TERRAINS/IMMEUBLES	1 290 872,00
222	PARC NAUZAN	800,00
223	PARC HOTEL DE VILLE	31 740,00
224	ESPACES VERTS DIVERS	335 308,23
225	ECOLE ÉLÉMENTAIRE	1 413 984,10
226	ECOLE MATERNELLE	66 046,86
227	STADE	140 422,00
228	SALLE DES FÊTES/ESPACE ATELIER	32 578,71
229	BIBLIOTHÈQUE	2 400,00
230	DOMAINE MARITIME	59 303,10
232	CIMETIÈRES/COLUMBARIUM	2 500,00
233	ATELIERS MUNICIPAUX	610 464,01

AR Prefecture

017-211704614-20220315-DCM20220315_05-BF

Reçu le 17/03/2022

Publié le 17/03/2022

Opérations	Désignation	BP 2022
234	ÉGLISE	21 587,00
235	SALLE OMNISP./C.L.S.H.	98 657,97
237	TENNIS	18 000,00
238	HALLES	38 364,36
242	CENTRE VILLE	149 780,00
246	NAUZAN PLAGES	51 500,00
252	URBANISATION SECTEUR CORMIER	10 394,19
256	ESPACE JEUNES	500,00
258	CRÈCHE/LOCAUX INTERGENERATIONNELS	15 923,00
259	ACCESSIBILITÉ	35 301,80
*NI	Non individualisé	103 874,85
*OF	Op. financière	329 111,00
	Total Général	7 670 515,19

État du personnel (Équivalent Temps Plein pourvu) :

52,02 agents titulaires ÉTP

5,73 agents non titulaires ÉTP